Que se passe-t-il si je dois annuler mon inscription ?

Réponse :

Si vous souhaitez annuler votre inscription, vous devez en aviser par écrit l'équipe des Relations publiques de l'EDQM, par voie postale, par e-mail ou via le HelpDesk de l'EDQM. Pour en savoir plus sur l'utilisation du HelpDesk, consultez le manuel de l'utilisateur du HelpDesk.

Si vous annulez votre inscription au plus tard 31 jours avant l'évènement, vous avez droit à un remboursement de 80 % des frais d'inscription. Si les frais d' inscription n'ont pas encore été réglés, vous devez payer 20 % des frais.

Si vous annulez votre inscription dans les 30 jours précédant l'évènement, vous n'avez droit à aucun remboursement. Si les frais d'inscription n'ont pas encore été réglés, vous devez payer 20 % des frais.

Les remplacements sont acceptés à tout moment. Le cas échéant, informez-nous-en par écrit, par courrier, par e-mail ou via le HelpDesk de l'EDQM. Pour en savoir plus sur l'utilisation du HelpDesk, consultez le manuel de l'utilisateur du HelpDesk.

Si vous souhaitez désigner un/e remplaçant/e, vous (la personne inscrite) devez envoyer à l'équipe des Relations publiques de l'EDQM, dès que possible, le formulaire d'inscription de la personne qui vous remplacera.

Si vous ne venez pas à l'évènement, les frais d'inscription restent acquis à l'EDQM.